



**DÉCISION MUNICIPALE N° 002 /DM/C-NGUIBASSAL/SG/25 PORTANT ATTRIBUTION  
DE L'APPEL D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE  
N° 004/AONO/C-NGUIBASSAL/CIPM/SIGAM/2025 DU 20 JANVIER 2025  
POUR LA CONSTRUCTION ET LA REHABILITATION DES FORAGES DE POMPES A MOTRICITE  
HUMAINE DANS CERTAINE LOCALITES DE LA COMMUNE DE NGUIBASSAL, DEPARTEMENT  
DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE EN PROCÉDURE D'URGENCE**

**Le Maire de la Commune de NGUIBASSAL :**

- Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivité Territoriales Décentralisées ;
- Vu le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et modification de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modifications subseqüentes ;
- Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu l'Arrêté N°000007/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 Constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints à l'issu du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Nguibassal, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre
- Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents de Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu la Décision Municipale portant constatation des Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de NGUIBASSAL ;
- Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N° 004/AONO/R-CE/D-NK/C-NGUIBASSAL/CIPM/2025 du 20/01/2025 pour l'équipement du centre médical d'Arrondissement de Nguibassal, Département du Nyong et Kellé, en Procédure d'Urgence ;
- Vu Le Rapport de la Commission Interne des Marchés Publics auprès de la Commune de NGUIBASSAL dans sa séance de proposition d'attribution du 27 Février 2025,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>:** L'Entreprises ci-dessous est déclarée Adjudicataire de l'Appel d'Offres National Ouvert 004/AONO/R-CE/D-NK/C-NGUIBASSAL/CIPM/2025 du 20/01/2025 pour les travaux de construction et de réhabilitation des forages de pompes à motricité humaine dans certaines localités de l'Arrondissement de Nguibassal, Département du Nyong et Kellé, en Procédure d'Urgence :

ENTREPRISE	LOCALITE	DESIGNATION DC	MONTANT TTC (FCFA) PAR LOT
ETS SOTRASOL TEL BP	NGUIBASSAL	N°004/AONO/R-CE/D-NK/C- NGUIBASSAL/CIPM/2025 du 20/01/2025	42 494 141
			7 495 101

**Article 2 :** L'intéressé est prié de prendre attache avec le Secrétariat Général de la Mairie pour l'établissement de la Lettre Commande y afférente.

**Article 3 :** Les entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de retirer leurs Offres sous huitaine, faute de quoi celles-ci seront détruites.

**Article 4 :** La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. / .



**Ampliations :**

- MINMAP
- ARMP
- Préfet/NK
- Affichage
- Chrono/Archive